

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 — IDENTIFICATION

Nom du produit : Herbicide Liquide Albaugh MCPA Amine 600

Numéro d'enregistrement LPA : 32686

Type de produit : Herbicide

Fournisseur :
Albaugh, LLC
1525 NE 36th St.
Ankeny, IA 50021
1-800-247-8013

TELEPHONE D'URGENCE # :
1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES

Dangers physiques : Aucun

Dangers pour la sante :	Lésions oculaires graves	Catégorie 1
	Irritation de la peau	Catégorie 3
	Toxicité aiguë (Oral)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Dermique)	Catégorie 5

Dangers environnementaux : Aucun

Mot Signal : DANGER

Déclarations de danger : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une légère irritation de la peau. Nocif en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Peut-être nocif au contact de la peau.



Conseils de prudence :

Provoque des lésions oculaires graves. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange / le chargement. Lavez le concentré de la peau ou des yeux immédiatement.

Provoque une légère irritation de la peau. Peut être nocif au contact de la peau. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 3 — COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants dangereux	N° CAS	% Pondéraux
MCPA-diméthylammonium	2039-46-5	51-54

Contenu exprime sur l'étiquette du produit
MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine 600 g a.e./L

SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

En cas d'ingestion : appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement : enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les yeux sont ouverts : rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : déplacer la personne à air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair Pas de données

Conditions d'inflammabilité : ... Aucun

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :

Evaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

Echelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur ferme et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Conservez le récipient bien fermé, à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Composante	TWA*	STEL*	Note
MCPA-diméthylammonium	N/E	N/E	-

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme

NE = Non établi

Contrôles d'ingénierie : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Équipement de protection individuelle : Tous les manipulateurs doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange / le chargement.

Les applicateurs aériens et les applicateurs utilisant une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistant aux produits chimiques.

L'équipe de terrain et les préposés au mélange / chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison de travail, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange / chargement, du nettoyage et des réparations.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

REMARQUE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

Apparence (état physique, couleur, etc.) Liquide ambre clair à brun
Odeur Amine piquante comme
Seuil d'odeur Pas disponible
pH : 7.5-9.5
Point de fusion : Pas disponible

Point de congélation :	32°F/ 0°C
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Pas disponible
Limites d'explosivité :	Pas disponible
Pression de vapeur	16.5 mm Hg at 20°C
Densité de vapeur	<1 (water vapeur)
Densité	1.10-1.15 to g/mL @ 68°F/20°C
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage :	Pas disponible
La température d'auto-inflammation :	Pas disponible
La température de décomposition	Pas disponible
Viscosité:	Pas disponible

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles : Eviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux : dans des conditions de feu, peuvent produire des gaz tels que e chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

DL₅₀ aigue par voie orale :>1,000 mg/Kg

DL₅₀ dermique aigue :>1,250mg/Kg

Influence aigue CL₅₀ :>3.0 mg/L

Corrosion I irritation de la peau Léger |

Domage ou irritation des yeux graves Sévère |

Sensibilisation cutanée : Non sensibilisant |

Mutagénicité : Aucun mutagène connu |

Cancérogénicité : Aucune donnée |

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée |

Toxicité pour le développement / tératogénicité : Aucune donnée

SECTION 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est destinée aux écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

Écotoxicité : (technique)

Toxicité aquatique :

Truite arc-en-ciel: 96-Heures LC₅₀ (mg/L) 230

Poisson-lune Bluegill :96-Heures LC₅₀ (mg/L) >310

Daphnia:	48-Heures EC ₅₀ (mg/L)	190
Allègues: Selenastrum	120-Hpur EC ₅₀ (mg/L)	392

Toxicité aviaire

Bobwhite caille:	Oral LC ₅₀ (ppm).....	390
Le canard colvert:	5-d Dietary LC ₅₀ (ppm).....	>5620

Toxicité des arthropodes :

Abeille:LD₅₀ >200 µg/ Abeille (contact/oral)

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés :

Ver de terre:..... Pas de données.

Persistence et dégradabilité : Le MCPA DMA se dissocie rapidement du MCPA parent dans l'environnement. Dans le sol, le MCPA présente une dégradation microbienne avec une demi-vie typique d'environ 10 à 14 jours.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

Mobilité dans le sol : potentiel de mobilité moyen à élevé, mais rapidement dégradé.

Autres effets indésirables : Aucune donnée.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

SECTION 14 — INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

Description canadienne du TMD (route et rail) :

Non réglementé pour le transport par route / rail.

Description du DOT des Etats-Unis :

Non réglementé

Transport par eau IMDG:

Non réglementé

IATA:

Non réglementé

SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



AVERTISSEMENT DE POISON
AVERTISSEMENT DE POISON

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Classement HMIS : 2 Santé ; 1 inflammabilité ; 0 réactivité

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

Préparé par : Albaugh, LLC

Date de préparation : 04/10/2019

Date de révision : 04/10/2019

Révisé pour : Première version